



Programme de formation SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Public concerné et Pré-requis

Toute personne volontaire pour administrer les premiers secours en cas d'accidents sur les lieux du travail. Membres du personnel désirant recevoir l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.

Pas de pré-requis

Effectifs de la formation

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes au-delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14.
Chaque stagiaire devra signer une feuille de présence pour le matin et l'après-midi

But et objectifs

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixée en matière de prévention.
Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.
Traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession.

Durée

14 heures (12 heures de face à face pédagogique + 2 heures de risques spécifiques)

Encadrement

La formation est dispensée par un formateur SST à jour de sa formation continue de formateur et rattaché à un organisme de formation habilité

Méthode pédagogique

La méthode pédagogique est active et participative. Elle alterne apport d'informations du formateur et exercices pratiques adaptés aux besoins professionnels des participants.

Moyens

- Une salle de cours équipée d'un ensemble multimédia
- Plan d'intervention
- Nécessaire de premiers secours pour les exercices pratiques
- Mannequins adultes, enfant et nourrisson
- Accessoires mannequins liés à l'hygiène
- Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)
- Garrot commercialisé

Organisation de la formation

Les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.

La santé au travail

- Les principaux indicateurs de santé au travail
- Le rôle du SST
- Introduction à la prévention des risques professionnels

Le plan d'intervention (annexe)

- Protéger

- Reconnaître les signaux d'alerte aux populations et connaître les signes de protection
- Identifier les dangers réels ou supposés dans une situation
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Identifier les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- Définir les actions permettant la suppression du danger

- Examiner

- Reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence de signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter ces signes
- Définir l'ordre de priorité des actions de recherche
- Faire assurer par la personne la plus apte, la mise en œuvre de ces matériels
- Isoler les tiers susceptibles d'être exposés au danger si celui-ci ne peut être supprimé
- En cas d'impossibilité de suppression du danger, dégager la victime sans danger pour lui même

- Faire alerter ou alerter

- Définir les éléments du message d'alerte
- Définir le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
- Choisir la personne la plus apte à déclencher l'alerte
- Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Transmettre correctement les éléments du message et les consignes

- Favoriser l'accès aux secours dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise

- Secourir

En fonction des situations, être en capacité d'effectuer les premiers secours

- La victime saigne abondamment (annexe)
- La victime s'étouffe (annexe)
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures (annexe)
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements (annexe)
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment (annexe)
- La victime ne répond pas mais elle respire (annexe)
- La victime ne répond pas et ne respire pas (annexe)

- La prévention des risques

- Connaître les notions de base en matière de prévention et l'importance des AT / MP dans son entreprise
- Connaître les principaux indicateurs de santé au travail du secteur d'activité et de l'entreprise
- Connaître son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise
- Connaître l'articulation de son action avec les autres intervenants en cas d'accidents
- Connaître les principes généraux de prévention : supprimer le danger, isoler les personnes exposées, mettre en place des protections collectives, mettre en place des protections individuelles

Exercices pratiques et évaluation

- Mise en application des compétences
- Contribuer à la mise en œuvre de la prévention
- Informer les personnes liées à la prévention
- Evaluation certificative

Programme

1ère demi-journée :

- Présentation du programme et des objectifs de la formation
- Cadre juridique et réglementaire de l'intervention du SST
- Réaliser une protection adaptée lors d'un accident
 - L'alerte aux populations
 - Reconnaître les dangers persistants et les personnes exposées
 - Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger

La prévention :

- Mettre en application ses compétences au service de la prévention dans son entreprise
 - Notions de base en matière de prévention
 - Situer le SST en tant qu'acteur de prévention
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail

Encarna Formation – 705 chemin de la Cassine – 73200 Albertville

Tél/Fax : 04 79 32 44 72 - E-mail : encarnaformation@gmail.com

N°déclaration d'activité : 82 73 01512 73

- Contribuer à supprimer ou à réduire les situations dangereuses
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention des situations dangereuses repérées
 - Identifier qui informer
 - Définir les différents éléments et les transmettre à la personne identifiée

2ème demi-journée :

- Lors d'un accident, examiner la(les) victime(s)
 - Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Définir les éléments du message d'alerte
 - Identifier qui alerter et dans quel ordre
 - Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte
 - Transmettre les éléments du message d'alerte
- Lors d'un accident, secourir la(les) victime(s)
 - La victime saigne abondamment (annexe 1)
 - La victime s'étouffe (annexe 1)
 - La victime se plaint de malaises
 - La victime se plaint de brûlures (annexe 1)

3ème demi-journée :

- Lors d'un accident, secourir la(les) victime(s) suite
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements (annexe 1)
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment (annexe 1)
 - La victime ne répond pas mais elle respire (annexe 1)
 - La victime ne répond pas et ne respire pas (annexe 1)

4ème demi-journée :

- Lors d'un accident, secourir la(les) victime(s) suite
 - La victime ne répond pas et ne respire pas (suite) (annexe 1)
- Epreuves certificatives
- Bilan de la formation

Evaluation des SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST.

Ils sont transcrits dans un document national nommé «Grille de certification des compétences du SST» et utilisé lors de chaque formation.

Validation

Certificat de « Sauveteur Secouriste de Travail » délivré au candidat valable 2 ans qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnues au titre de Sauveteur Secouriste du Travail

Annexe (action secourir)

La victime saigne abondamment :

- Compression manuelle directe
- Pose d'un pansement compressif
- Pose d'un garrot

La victime s'étouffe :

- Adulte, enfant et nourrisson
- Cas particuliers : femme enceinte ou personne obèse, personne alitée

La victime se plaint d'un malaise

La victime présente des brûlures :

- Brûlures thermiques
- Brûlures chimiques
- Brûlures électriques
- Brûlures par ingestion ou inhalation

La victime parle mais ne peut effectuer certains mouvements

- Maintien du rachis cervical
- Choc à la tête

La victime répond, présente des plaies :

- Plaies graves
- Plaies simples
- Section de membre

La victime ne répond pas, elle respire

- Mise en PLS

La victime ne répond pas, elle ne respire pas

- RCP adulte, enfant, nourrisson
- Utilisation du défibrillateur (DAE)